



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 29857

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer la liste des 25 bassins d'emplois les plus touchés par une progression du chômage de septembre 2001 à septembre 2003.

Texte de la réponse

Le tableau ci-après liste les vingt-cinq zones d'emploi classées selon les plus fortes dégradations du taux de chômage entre le deuxième trimestre 2003 et le deuxième trimestre 2001 (en point). A côté de chaque évolution le dernier taux connu est rappelé (celui du deuxième trimestre 2003). Les informations sont données par zones d'emploi, zonage géographique disponible le mieux adapté pour étudier les marchés locaux de l'emploi. Il s'agit de taux de chômage trimestriels au sens du BIT. Ils sont calculés par l'Insee. Ces taux prennent en compte à la fois l'évolution du chômage, mais également l'évolution de la population active. Cet indicateur est donc plus pertinent que l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois. Les derniers taux de chômage par zones d'emploi connus à la date d'aujourd'hui sont ceux du deuxième trimestre 2003.

NOM DE LA ZONE d'emploi	VARIATIONS DU TAUX DE chômage entre le T2 2003 et le T2 2001	TAUX DE CHÔMAGE du deuxième trimestre 2003
Montbéliard	3,59,2	
Mulhouse	3,39,6	
Saint-Claude	3,27,8	
Saint-Dié	3,212,2	
Oyonnax	3,18,6	
Saint-Louis	2,86,3	
Morteau	2,86,1	
Belfort	2,79,3	

Guebwiller 2,65,7
Paris 2,511,4
Wissembourg 2,56,6
Haguenau- Neiderbronn 2,57,1
Dreux 2,411,1
Thann-Cernay 2,46,7
Nanterre 2,39,4
Montereau-Faut- Yonne 2,210,9
Bassin Houiller 2,210,9
Fontainebleau 2,27
Pithiviers 2,27,4
Altkirch 2,24,9
Colmar-Neuf- Brisach 2,26,4
Redon 2,28,6
Ambérieu 2,26,6
Montreuil 2,110,3
Boulogne-Billancourt 2,17,9
France métropolitaine 0,99,5

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29857

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9286

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1019